



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le quatorze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Monsieur IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : Monsieur GRANIERI Didier représenté par Mme CAILAUD Madeleine.

Absents non excusés : Mesdames SAMPEDRO Nathalie, et SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric.

Convocation du 5 décembre 2018

Nb de membres : 12

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2018_42D : Donation de terrains à la commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de M. Pierre AUDIBERT de faire don de terrains listés ci-après :

Sect	Contenance	Lieu dit	Contenance		
			ha	a	ca
G	410	LA BRIC		01	53
A	352	VALLONS SOBRANS		28	00
A	353	VALLONS SOBRANS		13	20
A	355	VALLONS SOBRANS		01	30
A	357	VALLONS SOBRANS		37	00
B	135	BRUSQUET		20	90
B	144	ROCHEBILLIERE		01	12
B	151	ROCHEBILLIERE		12	50
B	152	ROCHEBILLIERE		10	70
B	153	ROCHEBILLIERE		32	90
B	156	ROCHEBILLIERE			35
B	157	ROCHEBILLIERE		10	35
B	160	ROCHEBILLIERE		04	60
E	139	SAINT ANTOINE			42
E	156	LA LAVETTA		88	60
A	442	LAUTARES		03	70
E	206	LE POUET		02	80
E	207	LE POUET		15	05

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'accepter ce don,
MANDATE Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès du Notaire
agissant pour le compte de M. AUDIBERT,
DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 19/12/2018
Et publication ou notification du 19/12/2018*



Le Maire

Roger MARIA